

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt six, le quinze juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 48
DATE DE LA CONVOCATION	08/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	22/06/2019

OBJET :

Etat annuel des indemnités des élus

Étaient présents :

Mme Rémina SALERNO , M. Jean-Baptiste AILLAUD , Mme Blandine ALLAMANNO , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérard CHENAVIER , Mme Sandrine COMBE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Louis MIOULANE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Mikaël GARNIER , M. Denis DUGELAY , Mme Sophie DESCHAMPS , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christophe GUIDONE , M. Gabrielle RABOUIN , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Fabien Malfatto
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Loïc BOIVIN procuration à M. Gérard CHENAVIER, Mme Rolande LESBROS procuration à M. Joël REYNIER, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Nina AMAR CAL procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Claudie BOYER procuration à M. Elie CORDIER, M. Fernand BARD procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Murielle AMIEL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER

Absent(s) :

M. Frédéric LOUCHE, M. Gérard BORDIGA, M. Bernard LONG

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Blandine ALLAMANNO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles applicables aux collectivités et à leurs groupements parmi lesquelles la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Cet état doit présenter les indemnités de toute nature que perçoivent les élus locaux siégeant au conseil au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en tant qu'élus local :

- en tant qu' élu en leur sein ;
- au sein de tout syndicat mixte composé de communes et d'EPCI ou exclusivement d'EPCI, de tout syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public, pôle métropolitain et pôle d'équilibre territorial et rural ;
- au sein de sociétés d'économie mixte locales, des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et leurs filiales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant l'obligation d'établir un état annuel présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Communautaire.

Décision :

Il est proposé, après avis de la Commission Développement Économique, Finances, Ressources Humaines réunie le 4 juin 2026 :

- Article unique : de prendre acte de l'état annuel des indemnités versées aux élus locaux en 2025 qui lui a été présenté et qui est annexé à la présente délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

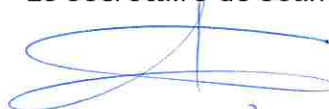
- POUR : 56

Le Vice-président



Jean-Baptiste AILLAUD

Le Secrétaire de Séance



Blandine ALLAMANNO

Transmis en Préfecture le : 23 JUIN 2026

Affiché ou publié le : 23 JUIN 2026

Etat des indemnités des élus

Année 2025

Civilité	Prénom	Nom	Déclaration montant annuel élu Intercommunal	Formation	Frais de déplacement	Syndicat mixte	Société d'Economie Mixte
Madame	AILLAUD	Jean-Baptiste	18 941,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	ALLEC	Patrick	9 470,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	ALLEMAND	Marie-José	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	ALLIX	Laurence	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	ARNAUD	Jean-Michel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	ASSO	Catherine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	AUGUSTE	Cédryc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	AYACHE	Serge	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	BERNERD	Françoise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	BONNARDEL	Guy	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	BOREL	Daniel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Madame	BOUCHARDY	Martine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	BOUTRON	Claude	18 941,28 €	0,00 €	0,00 €	368,10 € (Frais déplacements)	0,00 €
Monsieur	BROCHIER	Jean-Louis	18 941,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	BUTZBACH	Pimprenelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	CHENAVIER	Gérald	18 941,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	COMBE	Hervé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Madame	CORTESE	Benjamin	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Madame	COSTORIER	Rémi	18 941,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	DAVID	Isabelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Madame	DIDIER	Roger	29 595,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	DUGELAY	Denis	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Madame	DUSSERRE	Françoise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	EYRAUD YAGOUB	Zoubida	9 470,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	FOREST	Solène	18 941,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	GAILLARD	Mélodie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	GARCIN	Eric	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Madame	GAY-PARA	Michel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	GAZIGUIAN	Richard	9 470,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	GRENIER	Maryvonne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	GRIMAUD	Roger	18 941,28 €	0,00 €	117,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	HUBAUD	Christian	18 941,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	JOUBERT	Claudie	18 941,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Madame	KUENTZ	Charlotte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	LABBÉ	Sylvie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Madame	LAMBOGLIA	Carole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	LAZARO	Marie-Christine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Madame	LEDIEU	Annie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	LESBROS	Rolande	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	LONG	Bernard	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	LOUCHE	Frédéric	18 941,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Madame	MAGALLON	Nicole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	MARTIN	Jean-Pierre	18 941,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	MAZET	Jérôme	18 941,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	MEDILI	Vincent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	MOSTACHI	Ginette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	NEBON	Claude	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Madame	ODDOU	Rémy	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	PAPUT	Christian	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Madame	PARA-AUBERT	Monique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	PAUCHON	Olivier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	PHILIP	Pierre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Madame	PIERREL	Christophe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	PLETAN	Thierry	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	RAPIN	Chantal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Monsieur	REYNIER	Joël	18 941,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Monsieur	ROUGON	Paskale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €